

# REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Adoption : CA du 05/09/2025  
Entrée en vigueur : 01/10/2025  
Validité : Permanente  
Secteur : JEUNES  
Remplace : Règlement ICJ 2023-2024  
Nombre de pages : 6

## Article 1 - GENERALITES

Le championnat départemental interclubs Jeunes, organisé par la Commission Départementale Jeunes (la CDJ), oppose les équipes des clubs affiliés à la FFBAD.

## Article 2 - DEROULEMENT

Le championnat Interclubs Départementaux Jeunes concerne les catégories suivantes : **Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.**

La compétition n'est pas qualificative pour le championnat régional.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, 3 week-ends sont prévus sur le calendrier du comité.

## Article 3 - ESTIMATION DE LA VALEUR D'UNE EQUIPE

Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe en fonction du classement de ses joueurs, le barème suivant est appliqué à ses 2 meilleurs joueurs et à ses 2 meilleures joueuses :

National N1	57 points	Départemental D7	12 points
National N2	48 points	Départemental D8	9 points
National N3	39 points	Départemental D9	6 points
Régional R4	30 points	Promotion P10	3 points
Régional R5	24 points	Promotion P11	2 points
Régional R6	18 points	Promotion P12	1 point

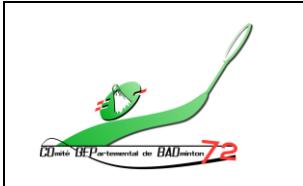
La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte des 2 joueurs les mieux classés et des 2 joueuses les mieux classées.

Dans ce cas, le classement à prendre en compte pour chaque joueur (se) est le classement de la discipline dans laquelle il(elle) est le mieux classé(e).

## Article 4 - ENGAGEMENT DES EQUIPES

L'inscription par un club d'une équipe en Interclub Départemental Jeunes vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

En cas de forfait d'une équipe inscrite, une amende de 75€ sera à verser au comité 72.



## REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Adoption : CA du 05/09/2025  
Entrée en vigueur : 01/10/2025  
Validité : Permanente  
Secteur : JEUNES  
Remplace : Règlement ICJ 2023-2024  
Nombre de pages : 6

### Article 5 - DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement de 25 Euros seront facturés à posteriori par le trésorier du Comité.

### Article 6 - COMPOSITION DES EQUIPES

1. Les équipes doivent être composées de joueurs régulièrement licenciés au club engagé et ayant fait l'objet d'une demande de qualification conformément à l'article 8.
2. Possibilité pour un joueur de s'engager dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (ex. benjamins en Minimes). Les poussins peuvent également être inscrits en catégorie benjamins.
3. Pour permettre la participation d'un maximum de joueurs, un club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite. De même, un club n'ayant pas le nombre de joueurs requis pour constituer une équipe peut se jumeler avec 1 club. Chaque joueur ou joueuse pourra faire 2 matchs par rencontre

### Article 7- LISTE DES JOUEURS QUALIFIES

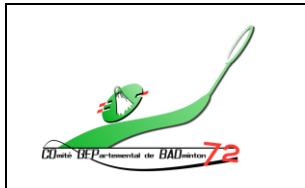
Le club devra indiquer, pour chacune de ses équipes engagées, **2 joueurs et 2 joueuses** de la liste qui seront réputés être titulaires :

- a) Pour la catégorie Benjamins.
- b) Pour la catégorie Minimes.
- c) Pour la catégorie Cadets.
- d) Pour la catégorie Juniors.

La liste des titulaires peut être modifiée pour remplacer un titulaire blessé

### Article 8 - HIERARCHIE DES JOUEURS

- 1) La hiérarchie des joueurs et des joueuses en simple est établie selon le classement hebdomadaire (N1 à P12).
- 2) La hiérarchie des paires en double est établie selon l'article 3 et selon le même calendrier que le point précédent.
- 3) Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base classement qui est consultable sur le site Internet de la Fédération « Poona ».
- 4) A classement égal, le capitaine aura le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.



## REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Adoption : CA du 05/09/2025  
Entrée en vigueur : 01/10/2025  
Validité : Permanente  
Secteur : JEUNES  
Remplace : Règlement ICJ 2023-2024  
Nombre de pages : 6

### Article 9 - JOUEURS TITULAIRES ET REMPLACANTS

Les joueurs titulaires ne pourront pas être alignés dans une équipe inférieure.

En cas d'intégration d'un joueur mieux classé que les titulaires, la composition d'équipe doit être refaite et envoyée au moins 3 jours avant la journée. Il devient titulaire.

### Article 10 - NOMBRE DE MATCHS

Un joueur ne peut disputer que 2 matchs lors d'une même rencontre.

### Article 11 - DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

L'ordre des matchs est déterminé par les deux responsables d'équipe. (*Penser à prendre en compte les 20 minutes de repos des joueurs*)

Un adulte responsable de l'équipe doit obligatoirement être présent pendant toute la durée de la rencontre (connaissant l'organisation et le règlement).

Les résultats des rencontres doivent être saisis le jour de la rencontre sur Badnet.

### Article 12 - REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

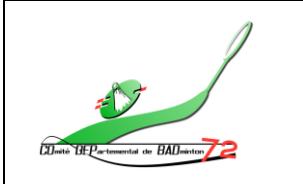
En cas de blessure ou de maladie (justifié par un certificat médical) d'un des titulaires, le(s) remplaçant(s) (prêté(s) pour un jumelage) réintégrera (ont) son équipe d'origine.

### Article 13 - TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS / VOLANTS

- a) La tenue des joueurs devra être conforme au règlement fédéral.
- b) Les rencontres se jouent avec des volants plumes, hybrides, synthétiques, homologués pour les compétitions fédérales, suivant le Règlement Général des Compétitions, à la charge des clubs.

### Article 14 - NOMBRE DE JOURNÉES

Le nombre de journées prévues sera défini une fois les équipes inscrites, elles sont de trois maximum à ce jour bloquées sur le calendrier du comité.



## REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Adoption : CA du 05/09/2025  
Entrée en vigueur : 01/10/2025  
Validité : Permanente  
Secteur : JEUNES  
Remplace : Règlement ICJ 2023-2024  
Nombre de pages : 6

### Article 15 - BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des **rencontres**, selon le barème suivant :

- Victoire : 5 points
- Nul : 3 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : -1 point

A ces points seront ajoutés :

- En cas de victoire 5-0, + 1 point supplémentaire « bonus offensif »
- En cas de défaite 2-3, + 1 point supplémentaire « bonus défensif »

Le bonus pour victoire 5-0 n'est pas attribué en cas de forfait ou de rencontre perdue par pénalité, ou si l'équipe adverse n'aligne pas assez de joueurs pour faire au moins match nul.

Le bonus pour défaite 2-3 n'est pas attribué si le résultat de la rencontre est affecté par une pénalité (match perdu) pour joueur non en règle.

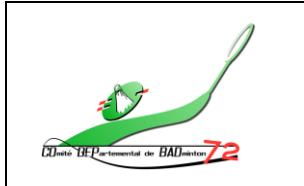
Un match forfait est remporté par son adversaire sur le score de 21/0, 21/0.

Une rencontre forfait est remportée par son adversaire sur le score de 5-0 avec 21/0, 21/0 sur tous les matchs.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus ;

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à 2, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.



## REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Adoption : CA du 05/09/2025  
Entrée en vigueur : 01/10/2025  
Validité : Permanente  
Secteur : JEUNES  
Remplace : Règlement ICJ 2023-2024  
Nombre de pages : 6

### Article 16 - NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

Chaque rencontre se joue en **5 matchs**, à savoir :

- 1 Simple Homme
- 1 Simple Dame
- 1 double Homme
- 1 double Dame
- 1 double Mixte

### Articles 17- CAS D'UN MATCH NON-JOUÉ

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21/0, 21/0.

### Article 18 - BAREME DES POINTS DES MATCHS PAR RENCONTRE

Le résultat de chaque **rencontre** est déterminé par le nombre de **matchs** gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Victoire : 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : 0 point (match non joué)

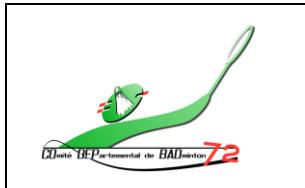
Tous les matchs doivent être joués

### Article 19 - DISQUALIFICATION EN CAS DE MATCHS FORFAITS

Le responsable pourra dans son rapport demander à la CDJ de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

### Article 20 - COMMUNICATION DES RESULTATS

Le responsable du club qui accueille devra saisir les résultats sur badnet le jour de la rencontre.



## REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Adoption : CA du 05/09/2025  
Entrée en vigueur : 01/10/2025  
Validité : Permanente  
Secteur : JEUNES  
Remplace : Règlement ICJ 2023-2024  
Nombre de pages : 6

### Article 21 - RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au responsable, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours CDJ.

### Article 22 - SANCTIONS ET RECOURS

- a) Le comité directeur du comité est habilité à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation ; cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat.
- b) En cas de désaccord persistant avec le comité directeur, seul la commission litige de la fédération est habilitée à prendre la décision. (Cf : guide du badminton commission litige)

### Article 23 - GESTION DU CHAMPIONNAT

La gestion du championnat est confiée à la commission jeune du comité. Le logiciel utilisé sera Badnetteam.

### Article 24 - CAHIER DES CHARGES POUR ACCUEILLIR UNE RENCONTRE

#### Pour la table de marque :

Un responsable chargé de collecter et d'inscrire sur les feuilles de rencontre, l'ensemble des résultats.

#### Pour le terrain :

- 2 terrains de badminton simple et double avec des filets pour une rencontre.
- S'il y a possibilité de mettre un 3<sup>ème</sup> terrain en échauffement, c'est mieux.

#### Pour la buvette :

Un accueil minimum sera composé de café, de jus de fruits, et éventuellement gâteaux.

En cas de buvette, le club l'annoncera préalablement par mail aux autres clubs.